



PREAVIS MUNICIPAL No 09/2024

Démarche participative à la place de la gare, mise en place d'un verger communal et structure d'accueil pour la Petite Épicerie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2019 la Municipalité organisait un atelier village pour prendre l'avis de la population pour le développement du village. Aujourd'hui elle propose de poursuivre cette consultation sur un projet concret qu'est l'aménagement de la place de la gare et de ses abords.

La place de la Gare est pour l'instant un espace peu défini avec principalement un parking, un skatepark et une bande herbeuse. Par le passé, elle fut successivement un quai de déchargement des CFF, la déchetterie du village, la place de fête, l'objet de projets de constructions, etc.

En 2026, les CFF vont entreprendre les travaux de surélévation et d'agrandissement du quai pour une durée d'un an, avec une relativement grande emprise des travaux sur la place et le parking, ensuite ce sera l'opportunité de redéfinir cette espace de manière plus pérenne en se posant par exemple les questions suivantes : Quel revêtement de sol voulons-nous ? La taille du parking est-elle suffisante et comment pourrait-on l'optimiser ? Faudrait-il plus d'arbres ?, etc.

La Municipalité aimerait commencer cette réflexion maintenant en proposant de faire un diagnostic de la situation et avoir le temps de demander à la population ce qu'elle pense de l'espace actuel et, surtout, comment elle aimerait le voir à l'avenir.

En parallèle, la Municipalité propose déjà l'installation d'une Petite Épicerie en libre-service dans un container pour pallier à la fermeture du Petit Mag et la plantation d'un verger sur la bande herbeuse au Nord de la parcelle dès cet automne. L'année prochaine, la démarche participative pourra être réalisée et donnera des pistes de réflexion ainsi que des aménagements-test qui pourront être pérennisés une fois les travaux de la gare réalisés.

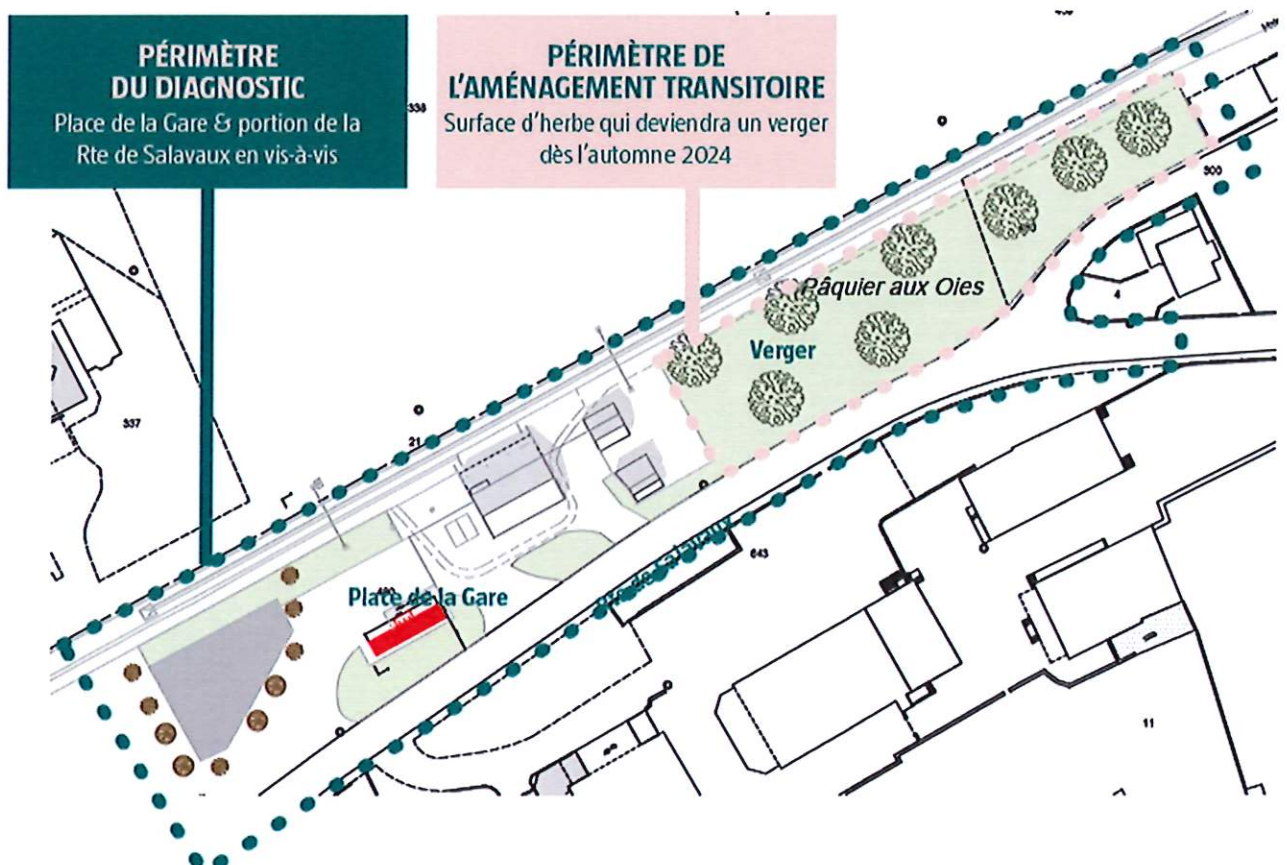


La Petite Épicerie est une entreprise qui payera un loyer pour la place qu'elle va occuper tandis que la mise à l'enquête ainsi que l'introduction électrique seront au frais de la commune (budget PECC 2024). Pour rendre cet espace plus attractif et pouvoir bénéficier d'un espace de rencontre devant la petite épicerie, la Municipalité propose aussi l'installation d'une pergola d'accueil devant le magasin qui est présentée en option dans ce préavis.

2. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité demande l'octroi d'un crédit destiné à financer la plantation du verger, l'implantation d'une structure d'accueil - pergola pour la petite Épicerie ainsi que le mandat d'accompagnement de l'atelier OLGa spécialisé dans les démarches participatives et l'urbanisme provisoire.

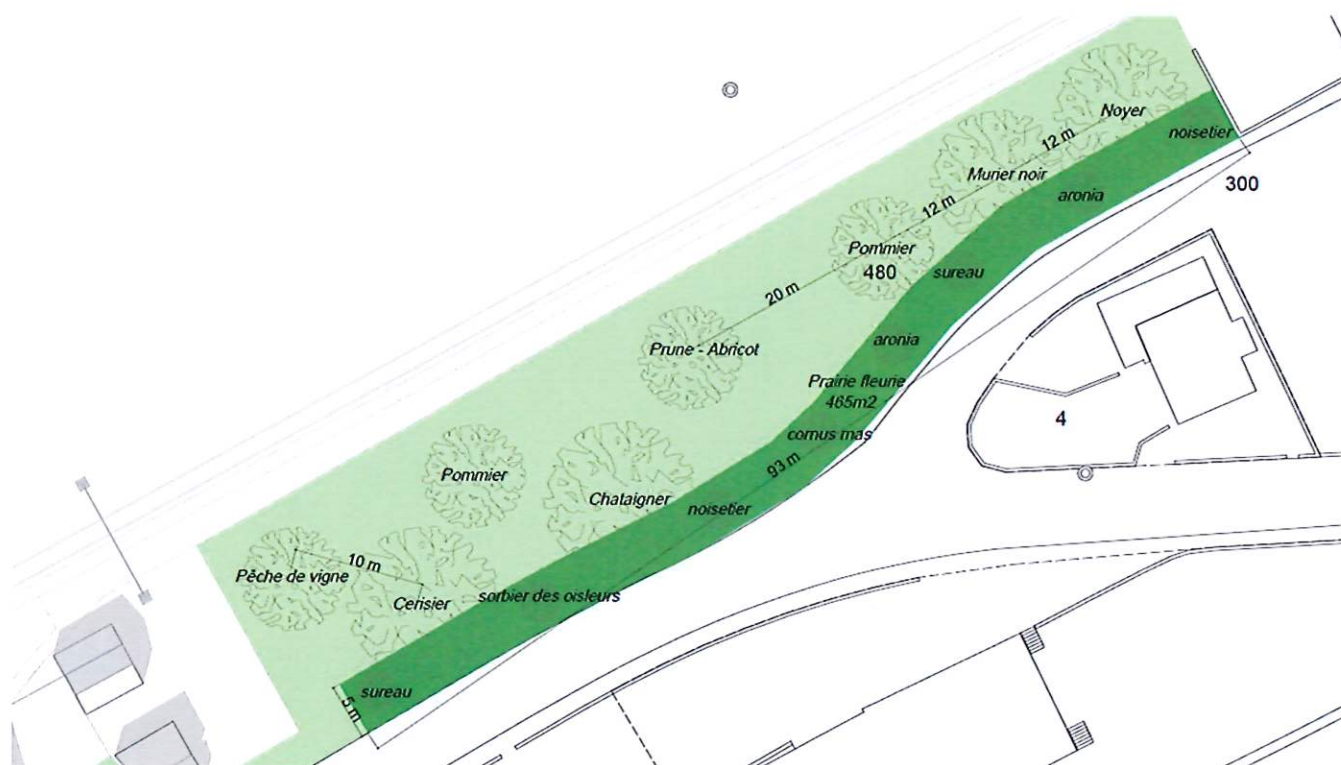
Zone concernée par la démarche





Verger et plantations

Pour la plantation du verger 1m³ de compost est prévu pour chaque arbre car la terre est très pauvre sur cette parcelle. Une subvention du canton devrait couvrir une grande partie de l'achat des arbres, des arbustes et de la prairie fleurie (cf. coûts).



Structure d'accueil – pergola

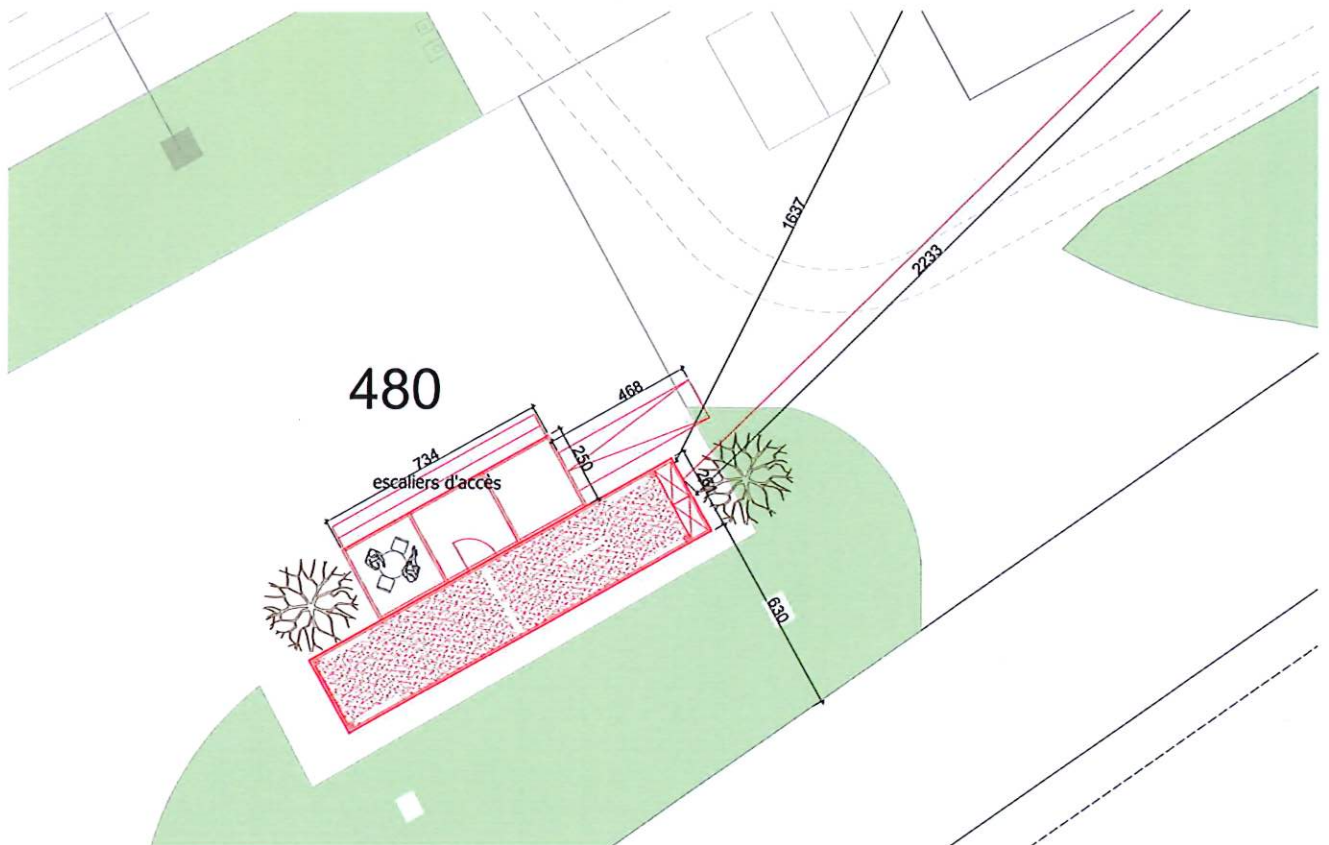
Le projet de Petite Épicerie a été initié depuis 2021 par l'association Faoug'tur qui a notamment fait signer une pétition pour l'installation d'une épicerie qui avait recueilli plus de 300 signatures.

Depuis la Municipalité travaille à sa mise en place, accompagné par Herbert Furrer qui officie en tant qu'architecte – bénévole. Après analyse du contexte et du bâtiment projeté, l'idée d'un traitement plus généreux de l'espace d'entrée est apparue afin d'inviter le public à entrer dans le magasin tout en activant cette zone de l'espace public.

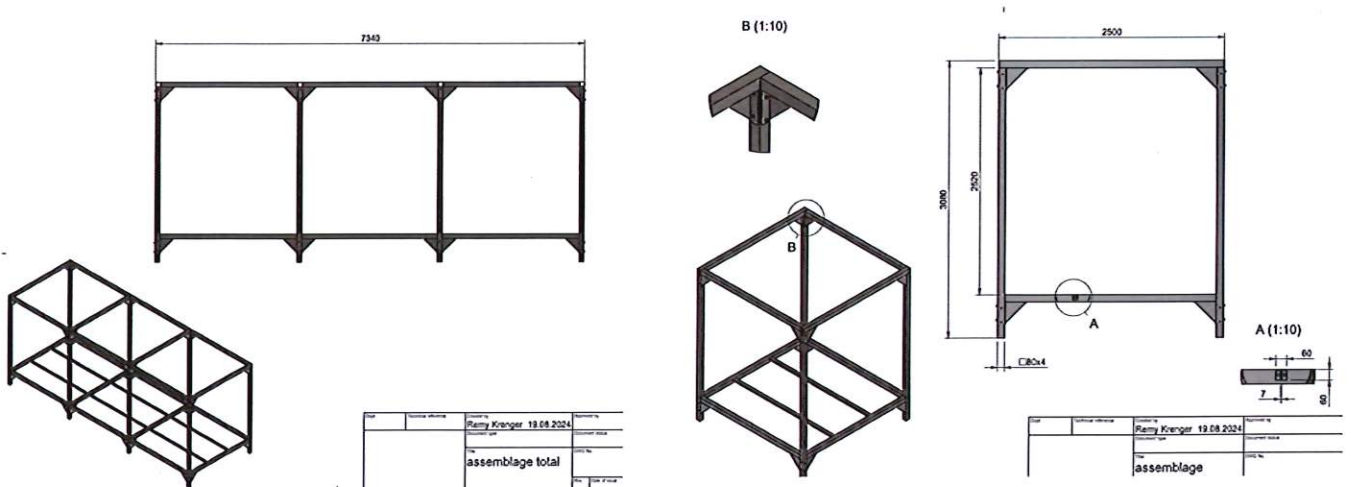
Plusieurs pistes ont été explorées et c'est finalement la variante faite sur mesure proposé par Remy Krenger qui vous est présentée. C'est une structure légère avec des panneaux solaires sur le toit qui créeront l'ombrage. La pergola étant optionnelle, la Municipalité vous propose de voter de manière séparée sur cet objet.



Le dossier de mise à l'enquête et prêt et la mise en place du magasin est prévue pour cette automne, en cas de validation du préavis, la pergola pourra être ajoutée.



Plan d'implantation et image 3D de la pergola





Démarche participative

La démarche prévue permettrait de trouver des solutions intelligentes et, de manière concertée, à mettre en œuvre pour un espace plus accueillant au quotidien et de donner envie aux habitants et aux passants de se l'approprier.

L'aménagement-test, construit de façon participative, permettra de cocréer un espace accueillant dans l'espace du verger dès l'automne 2025, tout en donnant des pistes pour des transformations plus pérennes.

Phase « Diagnostic d'usages »

Cette phase comprend des observations *in situ* par le bureau mandataire afin d'identifier les caractéristiques et le potentiel des lieux ainsi qu'un premier diagnostic technique pour comprendre les contraintes du site avec la Municipalité.

Durant cette phase, les acteurs locaux (associations et entreprises) seront rencontrés pour connaître leurs perceptions et souhaits par rapport au site.

Finalement un événement public sera organisé, ouvert à toutes et tous, pour définir les besoins de celles et ceux qui fréquentent cette espace. Il permettra de dresser un état des lieux de l'existant et d'identifier les potentiels d'amélioration de la Place de la gare et ses abords (parking, skatepark, verger, une portion de la route de Salavaux et le bâtiment de la gare).

Les informations données seront débattues pour faire ressortir les arguments des différents groupes d'intérêt. Une information sera transmise à la population par un tout-ménage.

Cette phase permettra de traduire les informations récoltées lors du diagnostic en un plan d'aménagement avec différents scénarios.

La mise en place des aménagements-tests se fera par un nouvel événement public de co-construction, soit un chantier participatif. Fabriquer ensemble les aménagements-tests permettent :

- d'expliquer le projet de requalification des espaces publics aux personnes qui fréquentent habituellement le lieu ;
- d'approfondir le diagnostic en passant du temps sur le site ;
- d'inviter les riverains et les acteurs locaux à participer à la transformation de leur cadre de vie ;
- de créer de nouveaux souvenirs partagés, et ainsi poursuivre l'histoire de cet espace public.

Phase « Test »

Dès cette automne une première phase de plantation aura lieu sur la parcelle de verdure, puis à l'automne 2025 des aménagements y seront construits.



Cette phase permettra de modifier l'espace public pour augmenter ses qualités perçues et vécues. Les tests permettent de révéler les qualités du lieu et de faire émerger des attentes, parfois latentes, en proposant de nouvelles possibilités.

Les riverains et passants seront impliqués dans la transformation de leur cadre de vie et seront sondés. Ils seront considérés comme des experts des lieux. Des monitorings des scénarios auront lieu.

Ils permettront de dresser un bilan, de récolter des remarques, d'identifier ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait encore être amélioré pour une requalification pérenne de l'espace public.

Des tests grandeur nature permettent d'oser aller plus loin que des aménagements classiques et de dépasser certaines contraintes grâce au caractère temporaire et réversible des installations afin de trouver les aménagements les plus adaptés au contexte. Durant les phases, les aménagements peuvent être modifiés selon les résultats du monitoring.

A la fin de toutes ces phases, les résultats sont dessinés sur un plan et une stratégie d'activation sera mise en place pour poursuivre la démarche initiée.



Exemple de trois scénarios testés à la Place de la Gare à Sierre par l'Atelier Olga en 2021

3. Planning

En cas de validation du préavis, la phase diagnostic pourra débuter au printemps 2025. Les aménagements sont prévus pour l'automne 2025.



4. Aspects financiers

Verger

Les subventions sont de 1'500 CHF pour un arbre à développement majeur, 100 CHF pour un arbre fruitier et 30 CHF pour un arbuste.

Nom	Quantité	Prix	Subvention
Préparation du terrain et fournitures	selon devis	4'210 CHF	
Arbres			
Pommier	x2	110 CHF	100 CHF
Mûrier noir	x1	900 CHF	1500 CHF
Pêche de vigne	x1	110 CHF	100 CHF
Prune – Abricot de Bevaix	x1	110 CHF	100 CHF
Cerisier blanc	x1	110 CHF	100 CHF
Noyer	x1	110 CHF	100 CHF
Châtaigner	x1	140 CHF	100 CHF
Arbustes			
Noisetier	x2	90 CHF	60 CHF
Cornus mas	x1	45 CHF	30 CHF
Sorbier des oiseleurs	x1	100 CHF	100 CHF
Sureau	x2	90 CHF	60 CHF
Aronia	x2	60 CHF	60 CHF
Prairie fleurie (5CHF par m ²)	465m ²	4'040 CHF	2'325 CHF
Sous total		10'225 CHF	4'735 CHF
Total			5'490 CHF

Démarche participative

	Descriptif	Devis TTC
1	Diagnostic	9'100 CHF
2	Transformations	32'598 CHF
3	Ajustements et recommandations	4'480 CHF
4	Matériel	11'900 CHF
Total		58'078 CHF

**Structure d'accueil - pergola (en option) pour la Petite Épicerie**

Travaux	Petite Épicerie (au budget)	Pergola (préavis)
Géomètre (à confirmer)	1'000	
Introduction électrique (selon devis)	1'700	
Fouille pour électricité et rampe (estimatif)	10'000	
Pergola (selon devis)		11'943
Plancher et escalier (estimatif)		1'500
Modules solaire et toiture (estimatif)		5'000
Fondation (estimatif)		1'000
frais administratif	600	
TOTAL	13'300 CHF	19'443 CHF

TOTAL arrondi du préavis	65'000 CHF sans pergola	85'000 CHF avec pergola
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

L'amortissement de l'investissement sera fait, conformément aux directives cantonales obligatoires, sur 5 années et sera mis au budget l'année suivant la clôture du préavis (à priori au budget 2026).



4. Conclusion

La Municipalité propose au Conseil Communal :

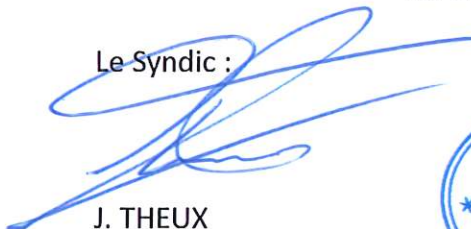
- Vu le préavis municipal N° 09/24
- Ouï le rapport de la commission PECC
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

1. D'accepter l'octroi d'un crédit destiné à financer la plantation du verger et le mandat d'accompagnement de l'atelier OLGa spécialisé dans les démarches participatives et l'urbanisme provisoire pour un montant de 65'000 CHF
2. D'accepter le crédit pour la construction d'une pergola – structure d'accueil pour la petite Épicerie pour un montant de 20'000 CHF
3. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt au meilleur taux si nécessaire
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



J. THEUX



La Secrétaire :



L. BRÜNISHOLZ